

Recours au Règlement—M. McGrath

● (1542)

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—L'AUTORISATION AUX COMITÉS DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LA CHAMBRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, je voudrais soulever la question du Règlement. J'espère que ce faisant, je n'abuserai pas de votre patience apparemment infinie car ces derniers jours, plusieurs questions de procédure ont été invoquées. Je suis certain que Votre Honneur estimera légitime ce rappel au Règlement car la Chambre est placée dans une situation difficile, voire impossible.

D'après l'ordre des travaux de la Chambre, les députés doivent maintenant se former en comité plénier et passer à l'étude du bill C-10. Le problème que je veux vous soumettre, monsieur l'Orateur, vient du fait qu'en ce moment, à 3 h 30 de l'après-midi, plusieurs comités permanents sont occupés à siéger.

Le premier est le comité des finances, du commerce et des questions économiques. Les membres de ce comité étudient un bill de caractère financier, ce qui explique que le ministre des Finances (M. Chrétien) soit absent alors que nous étudions un bill dont il est responsable à la Chambre, le bill C-10, la loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu concernant les allocations familiales. Je pourrais baser tout mon argument sur ce seul fait, mais ce comité n'est pas le seul à siéger cet après-midi.

Par exemple le comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Plusieurs membres de ce comité, dont deux assurément, s'intéressent tout particulièrement au bill C-10 que la Chambre étudie actuellement en comité plénier, mais estiment toutefois devoir siéger à ce comité cet après-midi. Il y a aussi le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts qui siège en fin d'après-midi ainsi que le comité des affaires des anciens combattants.

Si je pose ma question maintenant, c'est que les députés vont se réunir en comité enfin d'après-midi ou jeudi, selon le cas, pour discuter des amendements. Cela aggraverait encore le dilemme dans lequel la Chambre se trouve.

Tout d'abord, nous avons le paradoxe des députés siégeant en comité plénier. Cela en soi, semblerait exclure toute séance simultanée ailleurs. Lorsque la Chambre se forme en comité plénier, par définition, on exclut toute autre réunion en comité. Or, des comités siègent aujourd'hui et siégeront jeudi, alors que la Chambre est formée en comité plénier pour étudier un bill très important.

Le problème est que, lorsqu'il y a un vote en comité plénier, aucun timbre ne l'annonce. On n'a aucun moyen d'avertir les députés siégeant en comité que des votes importants ont lieu à la Chambre. Le gouvernement devrait, à mon avis, accorder son attention à cette question, car l'avance dont il jouit par rapport à l'ensemble de l'opposition a diminué suite aux récentes élections partielles.

J'ai déjà évoqué cette question. Je me permets de renvoyer Votre Honneur à la page 3602 des débats de la Chambre des communes du lundi 22 février 1971. Outre le fait que nous ne pouvons poser directement des questions au ministre des

[M. l'Orateur.]

Finances sur un bill important relatif à la loi de l'impôt sur le revenu, étant donné que le ministre siège au comité permanent des finances, les députés se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs fonctions en comité plénier et de participer aux votes qui pourront avoir lieu et qui se tiendront probablement. Il y aura sans doute des amendements au bill. La présidence devrait donc certainement réfléchir au problème.

Je sais que Votre Honneur est sans doute en train de se dire qu'il n'y a rien dans le Règlement qui s'applique à cette situation. C'est bien vrai. Cependant, quand nous avons supprimé le comité des subsides et établi des comités permanents pour étudier les subsides et les mesures législatives, cela a réduit le nombre de fois que la Chambre doit siéger en comité plénier. Je ne pense pas qu'on ait prévu à ce moment-là que le comité plénier aurait à livrer concurrence au comité permanent à propos de questions de subsides ou de questions législatives, comme c'est le cas cet après-midi. C'est à Votre Honneur d'en juger.

J'ai soulevé la question hier soir quand nous avons commencé l'étude du bill. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques siégeait hier soir pendant que la Chambre était formée en comité plénier pour étudier le bill C-10. Le comité permanent recevait les témoignages du gouverneur de la Banque du Canada et du ministre des Finances à propos d'un autre bill financier important. Cela a placé la Chambre des communes dans une situation impossible, ce qui n'est pas, certainement pas, l'objectif du Règlement.

Je signale respectueusement que Votre Honneur devrait intervenir dans une telle situation. Je m'en tiendrai là et j'espère que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) signalera la question à l'attention du leader du gouvernement à la Chambre et que Votre Honneur pourra régler la question si elle est soulevée de nouveau jeudi.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les explications du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je pense qu'en toute justice, il convient de signaler que le comité des finances s'est réuni hier soir à la demande du député de York-Simcoe (M. Stevens), qui a décidé de venir au lieu à la Chambre pour reprocher l'absence du ministre des Finances (M. Chrétien) au gouvernement. C'est certainement un peu la faute de l'opposition.

M. McGrath: Le député l'a nié hier soir.

Mlle Bégin: Le député était à la Chambre hier soir au lieu d'assister à la réunion du comité des finances, ou il remplissait les fonctions de critique du parti conservateur, réunion qu'il avait lui-même demandée.

Je signale au député de Saint-Jean-Est que le ministre des Finances serait heureux d'assister au débat. A l'heure actuelle, il assiste à la réunion du comité des finances. Il a cependant offert spontanément d'être à la Chambre toute la soirée. Le député de York-Simcoe a refusé en disant qu'il ne pouvait pas être à la Chambre ce soir. Le comité des finances ne se réunit pas ce soir.